

 **Vipère péliade**  
(*Vipera berus*)



© Thibault Cuenot

 **Vipère aspic**  
(*Vipera aspis*)



© Michaël Guillon

 **Vipère de Seoane**  
(*Vipera seoanei*)



© Mathieu Aubry



Pour plus de détails,  
consultez les monographies  
des espèces

## QUI SAIT DIFFÉRENCIER UNE COULEUVRE D'UNE VIPÈRE ?

Relier chaque partie du corps  
à l'animal correspondant.

- YEUX**
- PUPILLES RONDES
  - PUPILLES FENDUES
- QUEUE**
- COURTE ET ÉPAISSE
  - LONGUE ET FINE
- TÊTE**
- GROSSES ÉCAILLES PEU NOMBREUSES
  - NOMBREUSES PETITES ÉCAILLES

C'EST UNE  
VIPÈRE !



Vipère péliade

C'EST UNE  
COULEUVRE !



Couleuvre d'esculape

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ  
ET DES NÉGOCIATIONS  
INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

RÉPONSES • Vipère : pupilles rondes, queue courte et épaisse, nombreuses petites écailles  
• Couleuvre : pupilles fendues, queue longue et fine, grosses écailles peu nombreuses

### CONTACTS

Structure animatrice  
Société herpétologique de France  
Laura Kouyoumdjian  
[laura.kouyoumdjian@lashf.org](mailto:laura.kouyoumdjian@lashf.org)

DREAL coordinatrice  
DREAL Hauts-de-France  
Guillaume Kotwica  
[guillaume.kotwica@developpement-durable.gouv.fr](mailto:guillaume.kotwica@developpement-durable.gouv.fr)

Rédaction : Laura Kouyoumdjian (SHF) ; relecture : membres du Comité de pilotage du plan.  
Conception graphique : Myriam Labadesse (SHF), Sébastien Ripoll.  
Crédits photographiques\* © : Mathieu Aubry, Matthieu Berroneau (quizz), Méline Besson,  
William Caudron, Thibault Cuenot, Michaël Guillon, Alexandre Roux (couverture).  
Dessin central de la vipère © : Elsa Bugot.

Plaquette réalisée avec le soutien financier de la DREAL Hauts-de-France.

\* Pour des raisons éthiques, les photos utilisées dans ce document n'ont fait l'objet d'aucune  
manipulation des individus, à l'exception des images sur fond blanc illustrant le quizz.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



Pour plus  
d'informations,  
consultez le PNA

Plan national  
d'actions  
*en faveur des*  
**vipères de France  
hexagonale**  
2025 - 2030




## LES VIPÈRES DE FRANCE HEXAGONALE


Il existe **4 espèces de vipères**  
en France hexagonale.


Le Plan national d'actions (PNA)  
en faveur des vipères de France  
hexagonale concerne 3 espèces :  
la Vipère péliade (*Vipera berus*),  
la Vipère aspic (*Vipera aspis*), et la  
Vipère de Seoane (*Vipera seoanei*).

La quatrième, la Vipère d'Orsini  
(*Vipera ursinii*) dispose de son propre  
PNA depuis 2012.




 **Taille** : 40 à 80 cm en moyenne

 **Période d'activité** : de mars à octobre  
environ




 **Alimentation** : principalement lézards  
et amphibiens pour les juvéniles,  
micromammifères pour les adultes

 **Habitats** : milieux ouverts à semi-ouverts  
et hétérogènes, comprenant  
de nombreux abris

### Nombreuses petites écailles sur la tête

-  3 grosses écailles parmi les nombreuses  
plus petites sur le dessus de la tête
-  Nombreuses petites écailles sur la tête  
avec parfois une ou plusieurs  
grandes écailles irrégulières
-  1 à 3 grandes écailles parmi les nombreuses  
petites dont 2 parfois fragmentées

### Pupilles fendues

-  Généralement 1 rangée  
de petites écailles sous l'œil
-  1.5 à 2 rangées  
de petites écailles sous l'œil
-  Généralement 1 rangée  
de petites écailles sous l'œil

Corps trapu



### ESPÈCES PROTÉGÉES

Comme tous les reptiles de France hexagonale, les vipères,  
ainsi que leurs habitats sont strictement protégés par la loi.  
Tuer les vipères, les capturer, les déplacer, les toucher ou encore  
détruire leurs habitats est passible de 3 ans d'emprisonnement  
et jusqu'à 150 000€ d'amende.

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés  
sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national  
et les modalités de leur protection.

## POURQUOI UN PNA ?

Les vipères sont menacées d'après les Listes rouges nationale et régionales établies selon la méthodologie de l'UICN\*

Ces listes constituent une évaluation complète de l'état de conservation des espèces, informent du déclin de la biodiversité et mettent en évidence l'urgence à agir. Dans le cas des vipères, elles montrent des tendances démographiques défavorables et un déclin général des populations, en lien avec de nombreuses menaces pesant directement sur les espèces et les habitats qu'elles occupent.

Le Plan national d'actions 2025 – 2030, animé par la Société herpétologique de France et coordonné par la DREAL Hauts-de-France a pour objectif d'améliorer la conservation de ces espèces menacées au travers d'actions de sensibilisation et grâce à la mobilisation de nombreux acteurs aux compétences multiples : services de l'État, collectivités territoriales, scientifiques, associations de protection de la nature, gestionnaires et autres acteurs socio-professionnels.



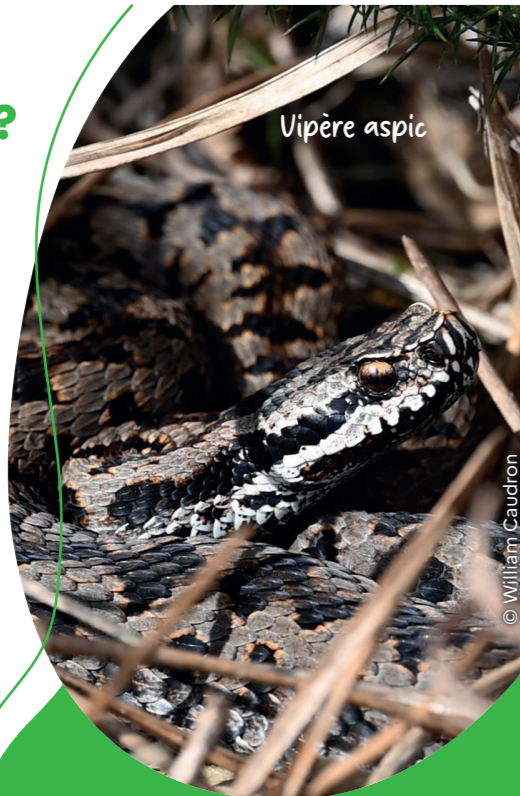
### Qu'est-ce qu'un PNA ?

Le Plan national d'actions est une politique publique mise en place par le Ministère de l'Écologie. C'est un outil stratégique opérationnel visant à rétablir ou conserver une ou plusieurs espèces animales ou végétales menacées sur les territoires de France hexagonale et d'Outre-mer.

Les PNA sont constitués d'une liste d'actions précises, organisées selon trois grands axes : amélioration des connaissances ; gestion et conservation ; communication, formation et sensibilisation.

\*UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

Vipère aspic



### PERTE ET MODIFICATION DES HABITATS



C'est l'une des causes principales du déclin des populations de serpents, majoritairement due aux activités humaines. À titre d'exemple, l'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles peut entraîner la simplification voire la destruction du milieu bocager et la disparition des haies.

Espèces discrètes, les vipères sont souvent peu prises en compte dans les projets d'urbanisation et d'aménagement des territoires, causant la destruction involontaire des populations et la fragmentation des habitats.

L'augmentation de la densité de certaines espèces cynégétiques (sangliers, faisans), consommatrices de serpents, fragilise également les populations

### DESTRUCTION



Jugées dangereuses en raison de leur venimosité, les vipères ont mauvaise presse. Mal-aimées elles sont encore aujourd'hui détruites volontairement malgré la réglementation.

### DÉRANGEMENT



Certaines populations peuvent également être dérangées par la surfréquentation d'un site liée à une activité touristique ou naturaliste.

Les vipères n'apprécient pas les températures trop élevées



### CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Comme tous les reptiles, les vipères régulent leur température corporelle grâce à leur environnement et sont donc particulièrement sensibles aux variations climatiques.

Leurs effets sont d'autant plus marqués dans les habitats dégradés et simplifiés où les cachettes se font rares.

### Pourquoi conserver les vipères ?

Les vipères occupent une place importante dans l'écosystème et leur présence témoigne d'un environnement préservé. À la fois proies (rapaces, corvidés, renards...) et prédatrices (petits mammifères, amphibiens et autres reptiles), elles constituent un maillon important de la chaîne alimentaire et ont un rôle dans le maintien de l'équilibre de l'écosystème.

Vous trouvez un serpent dans votre jardin ? Pas de panique ! Le site [sosserpents.tortuesgrenouilles.org](http://sosserpents.tortuesgrenouilles.org) est là pour vous aider à identifier l'animal rencontré et à réagir de manière adaptée



Vipère péliade



11 actions pour répondre à 3 objectifs, visant à améliorer la conservation des vipères sur le long terme

### OBJECTIF 2

Maîtriser les facteurs permettant d'assurer la conservation des espèces à long terme avec en priorité la conservation des habitats et favoriser la connexion des populations

- Action 2. Améliorer la compréhension de la dynamique des populations des espèces
- Action 3. Mieux évaluer les pressions et menaces pesant sur les vipères
- Action 4. Définir une gestion adaptée des milieux abritant les vipères
- Action 5. Conserver les populations en priorisant les plus fragiles
- Action 6. Améliorer la prise en compte des habitats utilisés par les vipères dans les politiques publiques
- Action 7. Mieux appréhender les enjeux sanitaires autour des vipères : approche selon le concept *One health*

### OBJECTIF 3

Informez et sensibilisez les publics

- Action 8. Développer une offre de formation multicibles
- Action 9. Sensibiliser les scolaires à la conservation des vipères
- Action 10. Sensibiliser le grand public
- Action 11. Réaliser des actions de sensibilisation à destination des gestionnaires et différents acteurs du territoire

## QUELLES ACTIONS POUR ENRAYER LE DECLIN ?

### OBJECTIF 1

Appliquer une stratégie de conservation des espèces cohérente et fonctionnelle à l'échelle nationale afin d'enrayer le déclin

- Action 1. Animer, coordonner et accompagner la mise en œuvre du plan 2025-2030